

Le mot du Maire

À l'occasion de cette nouvelle année, je tiens à vous présenter ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, en mon nom personnel et au nom de la Municipalité, nos vœux de bonne et heureuse année 2022.

Compte tenu de l'évolution de la pandémie, la traditionnelle cérémonie des vœux que nous avons plaisir à organiser chaque année n'aura, une nouvelle fois, pas lieu en présentiel et croyez bien que je le regrette vivement.

A l'aube de cette nouvelle année je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui nous accompagnent et nous assistent dans la mission qui nous a été confiée. Celle de perpétuer et de renforcer la dynamique de notre territoire.

Je souhaite également exprimer ma plus profonde reconnaissance à l'ensemble des professionnels de santé, à tous les acteurs de la solidarité ainsi qu'à l'ensemble des agents de nos services municipaux et leur étroite collaboration, toutes celles et ceux qui, au quotidien, nous soutiennent et nous permettent d'avancer.

Tous les bénévoles qui œuvrent au sein du tissu associatif local et qui font de notre village ce qu'il est, doivent être également mis à l'honneur.

Je souhaite enfin adresser un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie ou le deuil.

Cette année 2022 sera, pour Saint-Frambault, à n'en pas douter, l'année de la réalisation des travaux.

C'est la concrétisation de plusieurs années d'élaboration, concertation et débat au sein de l'équipe municipale, montages administratifs, études techniques et bien entendu optimisation de l'obtention des aides financières.

Autant de travail réalisé, souvent dans l'ombre du grand public, qu'il me semblait utile de mettre en lumière.

C'est ainsi que la première tranche de travaux d'embellissement et de sécurisation du bourg vont commencer dès ce mois de Janvier pour se dérouler sans discontinuer jusqu'à fin avril.

Une seconde tranche de travaux démarre à l'étude ce premier semestre, vouée à optimiser les stationnements et sécuriser le cheminement au niveau du périmètre de la place de l'église et de ses abords.

Autre projet plébiscité par bon nombre de jeunes familles, c'est la Maison d'Assistants Maternels qui verra le jour également cette année. Nous ne manquerons pas de communiquer au fil de l'avancement car c'est un projet structurant pour notre territoire. Quoi de plus séduisant pour les habitants d'avoir au sein de son village, une organisation scolaire, un accueil pour les très jeunes enfants et des commerces de proximité.

C'est une belle aventure humaine qui démarre grâce à une volonté politique de l'équipe municipale antérieure et actuelle, elle-même en étroite collaboration avec un trio d'assistantes maternelles qui ont toujours gardé foi en notre projet malgré le cheminement que je qualifierais de laborieux.

Le terrain de tennis se verra restauré avant l'ouverture de la saison touristique et nous allons également mettre en place un plan pluriannuel de réfection des trottoirs par corps de rue.

Deux autres projets sont en montage : école et cantine sur le thème de la rénovation thermique et la salle Roland Hérouin dans le cadre de la rénovation thermique et de

1 Le mot du Maire

2 Arrivée prochaine de la fibre optique sur le territoire, fin 2022

3 CR du Conseil Municipal du 21 juin

5 CR du Conseil Municipal du 6 septembre

8 CR du Conseil Municipal du 8 novembre

11 Bilan 2021 Association Animations Frambaldéennes

12 Déchetterie intercommunale

13 Elles partent pour l'aventure en Février 2023

14 Départ à la retraite et remises de médailles d'honneur du travail à Saint Frambault

Stop aux INCIVILITES

15 Bilan 2021 Animations et Concours

Etat Civil 2021

16 Dates à retenir

l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces chantiers devraient voir le jour l'année prochaine sous réserve de l'accord des dotations.

Au niveau de l'accueil et du développement touristique, nous allons poursuivre notre programme qui comporte, entre-autre, la création d'un sentier de découverte et d'initiation, associant patrimoine bâti et naturel, fleurissement, histoire et art.

Fait social marquant ayant tendance à se perpétuer depuis quelque temps, c'est l'installation de nouveaux habitants provenant d'univers différents et séduits par l'attractivité de notre Commune. Je tiens à leur souhaiter la bienvenue et les invite à venir me rencontrer en Mairie et échanger. Le challenge sera de faciliter leur intégration en créant des liens fédérateurs.

Le plus gros abîme que cette pandémie a suscité, outre bien entendu, la mise en danger de notre santé physique, c'est la destruction de nos liens sociaux affectant notre équilibre mental.

Nous devons remettre en place durablement les événements tels que guinguettes et Flories d'Antan qui nous rassemblent et nous apportent fierté et joie de vivre.

Je conçois que le défi à relever est ardu mais l'heure est venue de relancer notre culture de l'implication mise à mal ces temps-ci. Cette force inestimable qui fait que nos petits villages conservent la douceur de vivre que les citadins nous envient tant.

Recevez, toutes et tous, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de renouveau.

Que cette année vous apporte la liberté de vivre et tout ce que vous souhaitez pour vos proches et pour vous même.

Arrivée prochaine de la fibre optique sur le territoire, fin 2022

Afin de faciliter son déploiement et de permettre aux entreprises d'intervenir dans les meilleures conditions, notamment sur les lignes aériennes, un élagage de certains végétaux situés aux abords de ces lignes s'avère indispensable. Certains arbres et/ou branches envahissent l'espace public et emprisonnent les lignes téléphoniques existantes ou à créer.

C'est dans ces conditions qu'un recensement des points nécessitant une intervention est réalisé. Les propriétaires n'ayant pas réalisé les travaux seront donc prochainement sollicités par courrier afin de régulariser leur situation.

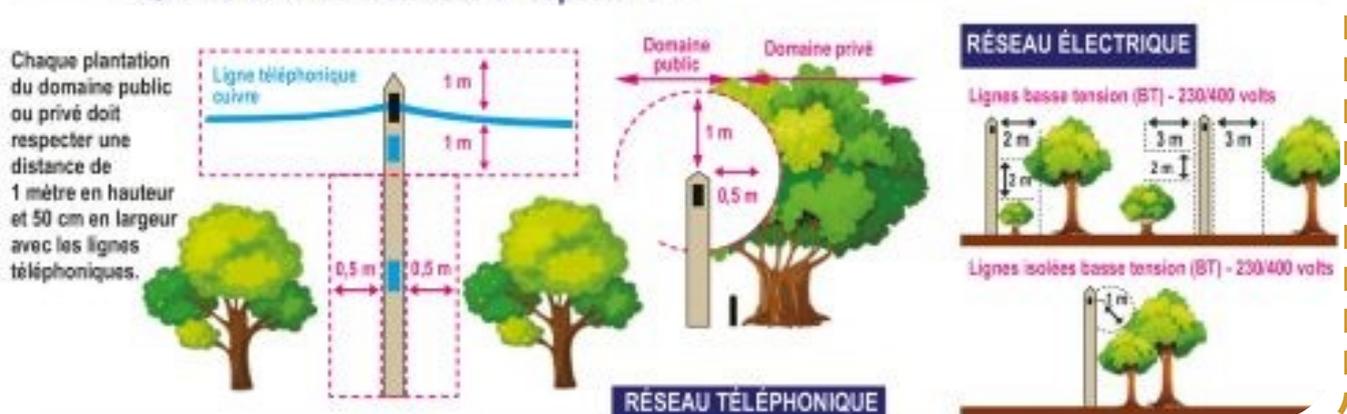
En effet, comme précisé dans l'article L 2212-2 du CGCT et D 161- 24 du Code Rural, 151-1 du code des Postes et Communications électroniques et la loi numérique du 8 octobre 2016, il appartient à chaque propriétaire ou locataire des parcelles riveraines de ces lignes de procéder à l'élagage des haies ou des arbres.

Nous vous demandons par conséquent, d'anticiper les travaux d'élagage des arbres et/ou branches en question avant le 1er avril 2022 car nous vous rappelons que l'élagage est interdit du 01/04 au 31/07 de chaque année.

Si les travaux ne sont pas réalisés à temps, le déploiement de ce nouveau réseau ne pourra se réaliser et c'est plusieurs dizaines de foyers qui ne pourront bénéficier du très haut débit.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande.

Quelles sont les distances à respecter ?



CR du Conseil Municipal du 21 JUIN

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Suite à l'observation de la préfecture du 10 juin 2021, il convient de procéder à la correction et l'annulation de la délibération 2020-040 du 31 août 2020,

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes, et ce pour la durée de son mandat. La numérotation de l'article L. 2122-22 du CGCT est conservée :

- 1- De procéder, dans les limites inscrites au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal,
- 2- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 3- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 4- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 5- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 6- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 7- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 000 euros,
- 8- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 9- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 10- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs. Le Maire pourra également porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans les limites de 1 000 €.
- 11- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € par sinistre,
- 12- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 20 000 € par année civile,
- 13- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 14- De procéder, lorsque le projet est inscrit au budget, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

COÛT DU REPAS SCOLAIRE - RENTRÉE 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle que le tarif appliqué pour l'année scolaire passée était de 3.45 €. Le Conseil Municipal fixe à 3.50 € le prix du repas d'un enfant à la cantine scolaire de SAINT-FRAIMBAULT à compter du 1^{er} septembre 2021, le même tarif que la Commune de SAINT-MARS-D'ÉGRENNE par souci d'uniformisation de prix pour les familles.

INSTAURATION D'UN PETIT-DÉJEUNER RENTRÉE 2021-2022

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves et que l'alimentation des élèves a une importance

capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

La Commune de SAINT-FRAIMBAULT s'engage à prendre en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires ainsi que la préparation et la distribution des petits déjeuners aux élèves tous les matins à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

La Commune sollicite auprès du Ministère de l'Éducation Nationale la contribution financière forfaitaire pour la somme de 1.30 € par élève au titre de l'achat de denrées alimentaires.

RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes ayant terminé leur scolarité au collège, de la 6^e à la 3^e, l'âge maximum étant de 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Le Conseil Municipal décide le recours au contrat d'apprentissage pour le service Espaces Verts, de conclure dès la rentrée 2021/2022 un contrat d'apprentissage pour la préparation au CAP jardinier, paysagiste sur une durée de 2 ans, et précise que les crédits budgétaires ont été inscrits au budget 2021 au chapitre 012 Charges de personnel.

TARIF DES GLACES

Le Conseil Municipal décide d'ajouter des Glaces à l'italienne en vente à la buvette et fixe le tarif du produit vendu à la buvette en 2021 comme indiqué ci-dessus.

PROPOSITION À LA VENTE D'IMMOBILIER APPARTENANT A LA COMMUNE

Bâtiment 5 et 5 bis Place de l'Église

Un rappel concernant ce bien, il y a une locataire dans le studio aménagé au rez de chaussée, ainsi qu'un locataire au niveau de la cave. Le cabinet de notaires ALLIANCE NOTAIRES 53 de Gorrion a estimé la propriété entre 30 000 € et 35 000 €.

Monsieur le Maire interroge les Membres du Conseil Municipal sur leur position au vu des propriétés foncières de la commune, à savoir : à conserver ou à vendre.

Les Membres du Conseil Municipal sont favorables à l'unanimité à la cession de ce bien. Il reste à définir le prix.

1 Rue Saint-Denis

Monsieur le Maire interroge les Membres du Conseil Municipal sur leur position au vu des propriétés foncières de la commune, à savoir : à conserver ou à vendre ce bâtiment.

Les Membres du Conseil Municipal sont favorables à l'unanimité à la cession de ce bien. Il reste à définir le prix et charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches d'estimation du bien.

LOYER DE L'ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION DE L'INSTITUTRICE

Cette propriété comprend une cave, un rez de chaussée de 55 m², comprenant un séjour et une cuisine, un premier étage comprenant 3 chambres, une salle de bains et un dernier étage, non aménagé.

Afin de répondre à une éventuelle demande de location et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de remettre ce logement à la location, fixe à 200 € mensuel le montant du loyer, charge de chauffage comprise.

INFORMATIONS DIVERSES

Les effectifs scolaires pour la rentrée 2021-2022

Suite aux deux réunions de pré-rentrées, voici le bilan :

Les effectifs pour l'école de Passais-villages restent inchangés,

- pour St Mars, suppression de la petite et toute petite section, classes de grande section, CE1 et CE2
- pour St-Frambault, des classes de très petite section, petite section et moyenne section.

Informations sur le refus de la CDC pour l'accueil de la Ferté Macé dans son périmètre

Monsieur Le Maire et Emmanuel CANU n'ont pas pu être assister à la réunion de présentation sur les incidences financières, celle-ci se déroulant en journée. Lors de la réunion du vote, toutes les incidences et les implications sur le territoire n'ont pas été évoquées. Seul l'aspect financier l'a été. Il reste trop d'incertitude, pas de projets précis, pas de décision de fond, un manque de communication. Il reste une interrogation sur le fait que la sortie de Flers Agglo n'est pas encore actée. Le résultat du vote se décompose ainsi : 17 contre - 16 pour et 4 abstentions.

Tableau des élections

Une personne ne pouvant plus être disponible pour le second tour, une modification a été apportée dans les permanences, le nouveau tableau sera envoyé à chacun.

Groupe de travail pour l'adressage

Une formation sur le logiciel pour Christine JOUBIN et Valérie CORBEAU, qui seront en charge de l'adressage, est à programmer avec Orne Métropole. Monsieur le Maire sollicite des personnes connaissant bien la Commune pour constituer un groupe de travail. Les personnes suivantes se sont proposées :

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Hubert Fournier | - Eric Leroux |
| Franck Fiault | - Stéphane Leroyer |
| Jean-François Jamelot | - Jérôme Ledauphin |

QUESTIONS ORALES

Friche Industrielle

Jean-François Jamelot fait part de la présence d'animaux sauvages tels des renards dans la friche industrielle.

Monsieur le Maire répond, qu'après en avoir discuté en CDC, il va pouvoir faire un courrier juridique au propriétaire mettant en cause la notion de pollution due à la présence de plaques fibro-amiante qui se dégradent.

Enseigne de la Buvette et Office du tourisme

Emmanuel CANU communique sur la pose de l'enseigne de la buvette et de l'Office du Tourisme, prévu pour que les visiteurs se repèrent plus facilement.

Centre hospitalier du Nord-Mayenne

Michel COME transmet l'information qu'il a reçue sur la disparition éventuelle en fin d'année du service de chirurgie orthopédique, la réorganisation de la chirurgie viscérale et la suppression des lits des soins intensifs. A terme la maternité pourrait également être menacée par la disparition progressive de l'activité chirurgicale, précipitée par la perte de la traumatologie et de la chirurgie viscérale. Une manifestation aura lieu le samedi 26 juin 2021 à 10 heures 30.

CR du Conseil Municipal du 6 septembre

RPQS COMAVA - EXERCICE 2020

Jean-François JAMELOT commente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau 2020 du SIAEP COMAVA. Après avoir rappelé les 10 communes adhérentes, indique que la qualité de l'eau est bonne, que la population desservie est de 7 194 habitants et que l'eau est distribuée à 3 875 abonnés (en baisse de 0.3% par rapport à 2019). Pour la production, il existe 4 ressources dont les ressources propres au syndicat : 1 captage et 1 puits simple qui fournit 114 957 m³ d'eau traitée et il y a également des importations des collectivités voisines d'un volume total de 449 193 m³ reparti entre le SENOM pour 174 770 m³ et le Syndicat Mixte du Nord Mayenne pour 274 423 m³.

Le réseau est présent sur 369 kms, les abonnés ont consommé 465 175 m³. Le rendement du réseau était de 83 % en 2020, pas d'évolution par rapport à 2019.

Le coût d'une facture type d'eau pour 120 m³ : 349.26 € au 1^{er} janvier 2020, soit en moyenne 2.91 €/m³.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a pris acte du Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau - exercice 2020 - du SIAEP de Colmont Mayenne et Varenne.

MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DE L'HÔPITAL DU CHIC DES ANDAINES

Monsieur le Maire explique que la CDC lui a transmis une motion de soutien, de l'association « Sauvons l'Hôpital », pour le maintien des services de santé de l'Hôpital du CHIC des Andaines et l'ouverture d'un scanner sur le site de la Ferté Macé.

En collaboration avec la Communauté de Communes, le Conseil soutient la demande de l'Association « Sauvons l'Hôpital » de maintien et de sauvegarde des services du CHIC des Andaines (sites de Domfront et de la Ferté Macé) et soutient la demande d'ouverture d'un scanner sur le site de la Ferté Macé

INFORMATIONS DIVERSES

Assemblée Générale du Gîte de Bellevue : lundi 20 septembre

Emmanuel CANU rappelle quelques chiffres :

CA 2019 : 262 KE / 2020 : 163 KE, subvention reçue 40 500 €, résultat positif pour l'année écoulée de 20 966 €. Le nombre de portage reste identique.

Emmanuel CANU fait un point sur les sujets qui seront abordés lors de l'Assemblée Générale : exploration des nouvelles pistes, plus de prospection pour toucher de nouveaux clients, proposition de semaines clés en main, plus de communication avec le Centre de Pleine Nature de TORCHAMP pour mutualiser les activités sportives et les hébergements à disposition.

Hommage au Père FONTAINE : Samedi 11 septembre

Monsieur le Maire informe que la plaque en hommage au Père Fontaine va être posée mardi de cette semaine

Départ à la retraite de Brigitte BIZEUL : vendredi 24 septembre

M le Maire souhaiterait qu'il y ait un maximum de conseillers présents pour remercier comme il se doit Brigitte BIZEUL des années passées à SAINT-FRAIMBAULT. Cette soirée sera aussi l'occasion de remettre la médaille d'honneur du travail à Brigitte BIZEUL et Christine JOUBIN.

Foulées Frambaldéennes : samedi 9 octobre

3 courses au programme avec une nouveauté :

- . FrambaldéElle course en faveur d'octobre rose - départ 12 h
- . Course jeunes de 4 à 15 ans - départ 13 h 15
- . Course de 10 km - départ 15 h

Repas des cheveux blancs : dimanche 21 novembre

Programmation d'une réunion pour planifier les derniers préparatifs.

Remise des prix fleurissement / drôles de jardins / défi graines d'artistes 2021 : 1^{er} décembre

Christine TARTIER a contacté les participants afin mobiliser un maximum de personnes pour ces remises de prix

Arbre de Noël : dimanche 19 décembre

Cérémonie des Vœux 2022 : vendredi 21 janvier à 20 h 00

Groupe de travail pour la fibre : mercredi 15 septembre 10h

Ce groupe se réunira afin de faire un repérage de tous les points de branchement et d'assurer la vérification dans chaque hameau des points habitations et des points professionnels.

Point MAM

Christine TARTIER prend la parole afin d'évoquer les dernières avancées sur le projet de la MAM :

Visite de la MAM de Lonlay avec les assistantes maternelles mesdames NOBIS et LIOCHON

Rencontre avec l'agence d'architecte BOO Alidade

Les assistantes maternelles ont communiqué sur le fait qu'il y aurait une possibilité éventuelle d'obtenir une subvention de la CAF. Prise de contact avec Mme BOISNARD pour se renseigner.

Travaux d'entrée de bourg

Les travaux concernent toutes les entrées de bourg.

Monsieur le Maire informe qu'il y a 2 choix de planning de début des travaux :

1/ Début des travaux en novembre avec interruption à cause du manque de matériaux, des intempéries, et de la fermeture des centrales à bitume.

2/ Début des travaux en janvier, tout se ferait à la suite, l'achèvement serait pour fin Avril.

Terrain de Tennis

L'A.N.S. nous a accordé la subvention, nous n'avons pas de réponse pour l'obtention de celle du Département concernant le financement des travaux de réfection du terrain de tennis.

Point friche artisanale

L'arrêté d'abandon manifeste est en cours de rédaction.

Monsieur le Maire énumère les obligations pour faire cesser l'état d'abandon le défrichage total des parcelles, élimination des animaux sauvages et des nuisibles, l'entretien régulier du terrain, la sécurisation des lieux, la remise en état des bardages et couvertures en fibrociment amiante qui sont délabrés et risquent de polluer les sols et l'air, source d'exposition pour les riverains.

Si aucune suite n'est donnée de la part du propriétaire dans les 3 mois il sera procédé à l'expropriation au profit de la Commune.

Campacity

Christine TARTIER évoque des échanges avec Alain DELANGLE à propos de l'emploi de 2 services civiques, pour une durée de 6 mois avec une fiche de poste pour le Gîte de Bellevue, l'Association Animations Frambaldéennes, et la Mairie. Elle soulève les problèmes des différents référents pour accompagner ces services civiques, les coûts d'hébergement, la rémunération. Il serait nécessaire de fixer des objectifs bien définis pour chaque fiche de poste.

Compte rendu Conseil Municipal du 8 novembre

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC PARTIE INVESTISSEMENT A LA CDC

La Commune exerce la compétence Eclairage public volet investissement et que la Communauté de communes exerce la compétence Eclairage public volet fonctionnement. De nombreuses communes ont conventionnés avec le TE 61 pour la partie Eclairage public qui relève de leur compétence.

Le TE 61 a récemment informé les collectivités qu'il n'était plus possible de scinder la compétence Eclairage public et que désormais une seule autorité devait être compétente pour la totalité de la compétence éclairage public. Il sera ensuite possible de confier par convention au TE 61 l'exercice de cette compétence entière.

Le Conseil municipal décide de transférer, à compter du 1^{er} janvier 2022, la compétence Éclairage Public-Investissement à la Communauté de Communes Andaine-Passais.

STATUTS DU TE61

Un courriel du Président du Te61 du 30 septembre 2021 rappelle que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités ou groupements (EPCI) auprès du Syndicat.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 29 septembre dernier, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

- Les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Économie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes ;
- Et permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairages publics et les éventuels travaux qui en découleront.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications statutaires ci-dessus, et prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

CONVENTION TE61 POUR CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Des travaux sont en cours pour la restauration énergétique de l'école, ainsi qu'un dossier ADAP pour rendre accessible la salle Hérouin et sa mise en conformité énergétique. Afin de pouvoir bénéficier de conseil au niveau des économies d'énergie, il est nécessaire de procéder à un diagnostic car les bâtiments communaux devront être mis en conformité d'ici 2024. C'est pourquoi, il propose de faire appel aux services du TE61.

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Territoire d'énergie Orne (Te61) a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de ses actions, le Te61 propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, il est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Pour chacun des bâtiments désignés par la commune, sa mission se décline en deux axes (détaillés dans la convention jointe) :

1. Aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergies.
2. Aide à l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de démarche d'économie d'énergie.

La durée de la mission proposée pour la Commune est de 1 an.

Dans le cadre de la compétence « Maîtrise de la Demande d'Énergie » du Te61, la collectivité de SAINT-FRAIMBAULT souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP.

Le Conseil Municipal décide de demander au Te61 la mise en place du Conseil en Énergie Partagé au bénéfice de la Commune, pour une durée de 1 an, d'autoriser le Maire à signer avec le Te61 la convention définissant les modalités de mise en œuvre, d'autoriser le maire à couvrir les cotisations du Te61 indiquées dans la convention CEP, d'autoriser le Te61 à accéder aux données de consommations et de facturation énergétique de la Commune.

COMPROMIS DE VENTE 1 RUE SAINT DENIS

Un acheteur intéressé, fait une proposition à 30 000 €. Le bien est constitué de la maison d'habitation et de la parcelle cadastrée ZR77 d'une surface d'environ 650 m².

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une estimation du bien par un agent immobilier ou un notaire.

VALIDATION DE L'ÂGE POUR LE REPAS DES AÎNÉS ET PRIX DU REPAS

La commission solidarité s'était réunie le 8 octobre 2020, elle proposait la modification du seuil de l'âge concernant les personnes invitées à titre gratuit au repas annuel des aînés à 70 ans dès 2021.

Toutefois les personnes nées en 1954 – 1953 - 1952, qui étaient conviées en 2019 continueront à bénéficier du repas gratuit.

Par ailleurs, concernant les personnes désirant y participer à titre onéreux, le prix du repas sera de 22 € pour 2022.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux modifications nécessaires.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO

Le SMICO sollicite l’avis du Conseil Municipal concernant 24 demandes d’adhésion et 29 demandes de retrait de collectivités. Le Conseil Municipal, à l’unanimité donne un avis favorable aux demandes d’adhésion et de retrait des collectivités au sein du SMICO.

CLECT ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISIONNELLE 2021 RELATIVE AUX SERVICES COMMUNS ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2021

Vu le rapport modificatif de la CLECT du 26 octobre 2021 approuvé par les communes membres de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées du 26 octobre 2021, prend acte du montant de l’attribution de compensation provisoire relative aux services communs pour l’exercice 2021 qui s’élève à 235 326.49 €, et prend acte du montant de l’attribution définitive de compensation 2021 à reverser à la Communauté de Communes Andaine-Passais pour un montant de 273 655.99 €. Ces montants seront modifiés et actualisés au vu des montants des attributions de compensation définitifs relatives aux services communs. La dépense est inscrite au compte 739211 « Attribution de compensation »,

INVESTISSEMENT MÉLANGEUR SILO DE LA STATION EPURATION

Des travaux d’aménagements du silo de stockage des boues de la station d’épuration pour l’incorporation de lait de chaux sont nécessaires. Cet équipement permettra d’hygiéniser les boues avant l’épandage.

Le Conseil Municipal à l’unanimité, approuve le plan de financement présenté si dessus.

|  | | | A la date du : | 05/11/2021 | | | |
|--|-------------------|---|---|-------------------------|--|---------------------|-------------------------------------|
| | | | Plan de financement prévisionnel à actualiser au solde de l'aide | | | | |
| Indiquer dans le tableau ci-dessous, les aides et le financement de votre projet : | | | | | | | |
| BESOINS | | | RESSOURCES | | | | |
| Nature de la dépense | Montant du projet | Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA, ou si la somme n'est pas soumise à la TVA) | Financements | Montant subventionnable | Forme de l'aide (avance ou subvention) | Taux de l'aide en % | Montant de la contribution attendue |
| Dépenses d'investissement | 24 504 | TTC | Agence de l'eau Loire-Bretagne | 24 504 | subvention | 45% | 11 027 |
| Dépenses de fonctionnement (*) | | | Conseil Départemental de l'Oise | 24 504 | subvention | 20% | 4 901 |
| | | | Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière | | | | 0 |
| | | | Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière | | | | 0 |
| | | | Total des ressources externes | | | | 15 928 |
| | | | Autofinancement (total des besoins - ressources externes) | | | | 8 576 |
| Total des besoins | 24 504 | | Total des ressources | | | | 24 504 |
| (*) pour les collectivités locales (ou assimilés), selon l'imputation comptable de la dépense. | | | | | | | |

RPOS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

RPOS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2020 est présenté.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2020 et demande à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes Andaine-Passais.

RPOS DÉCHETTERIE 2020

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2020 est présenté. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Vu l'article L.2224-5 du CGCT relatif à la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2020.

INFORMATIONS DIVERSES

Attribution du bois à traiter

Des personnes sont intéressées par du bois, pour leur consommation personnelle au tarif de 11.20 € le stère. Le bois tombé lors de la tempête est attribué à 2 agents municipaux, au même tarif.

Compte rendu CA du Gîte de Bellevue

Deux nouveaux membres rentrent du Conseil d'Administration / Madame Colette LETISSIER et Monsieur Christophe CICHY. Réélection de Madame Claudine DUTERTRE en tant que présidente, qui a annoncé que ce sera sa dernière année. Monsieur Emmanuel CANU est réélu Vice-Président, Madame Pierrette VIENNOT en tant que Trésorière et Monsieur Christophe CICHY prend la fonction de Secrétaire.

Le Gîte est toujours à la recherche d'un cuisinier, une réflexion sur le salaire proposé est engagée.

Date de la commission finances pour les tarifs 2022 et les orientations budgétaires : le lundi 29 novembre à 20 h

Commission voirie

Monsieur le Maire demande aux membres de la commission voirie de faire les contrôles nécessaires d'ici le prochain Conseil Municipal, pour les travaux à programmer en 2022.

Compte rendu de la commission fleurissement

Monsieur le Maire revient sur l'obtention une nouvelle fois du label 4 fleurs. Le nouveau thème pour l'année prochaine : Les Fables de La Fontaine. En réflexion sur le parcours initiatique qui est une compétence CDC. Laetitia et Estelle sont en relation avec Arnaud concernant le choix des plantations pour 2022.

Compte rendu tourisme

La saison a été satisfaisante, avec une bonne implication du personnel en charge de la saison, nous sommes dans l'attente du compte rendu. Prochainement des discussions vont être engagées avec la CDC pour l'organisation de la prochaine saison touristique, afin que les problèmes rencontrés cette année ne se reproduisent pas.

MAM – Aide financière

Le projet initial de 2 assistantes maternelles passerait à 3. Même si le projet est autonome, en cas de défaillance, le Conseil Municipal est interrogé sur l'éventuelle attribution d'une subvention de fonctionnement pour pallier à des difficultés rencontrées.

QUESTIONS ORALES

Étangs : Monsieur Yvon LHERMITTE informe que les étangs ont été réalimentés en poissons, des carpes entre autres.

Microcoupures électriques : Monsieur Jean-François JAMELOT évoque les nombreuses coupures électriques actuelles.

Vente du 5 et 5 bis : 2 catégories d'acheteurs intéressées : un promoteur pour en faire des logements locatifs et un particulier désireux d'en faire son logement principal ainsi qu'un gîte. Mise à prix à 39 900 €, proposition acheteur à 39 000 € ce qui ferait 35 000 € net pour la commune. Des frais de bornage sont à prévoir. Il subsiste 2 conditions suspensives : la cave qui est mise à disposition et le bail de la locataire actuelle qui prend fin en 2023.

Bilan 2021 Association Animations Frambaldéennes

Malgré la conjoncture l'association n'a pas voulu rester inactive.

- Participation aux drôles de jardin.

- L'association Animations Frambaldéennes a organisé une journée champêtre le 15 août.

Le repas champêtre a été une réussite il a permis aux participants de passer une agréable journée dans la bonne humeur et de retrouver un peu de lien social. L'animation musicale et le radio crochet ont permis au public présent de pousser la chansonnette en famille ou entre amis.

- Le vide-greniers a accueilli une vingtaine d'exposants.

- Le 9 octobre une nouvelle édition des Foulées Frambaldéennes a eu lieu avec la course de 10 kms.

Des nouveautés pour 2021 avec La Frambaldé'Elle cette course/marche de 5 km au profit d'octobre rose cette manifestation été réservée aux femmes, la totalité des inscriptions a été reversée à la ligue contre le cancer, un tee-shirt rose a été offert à chaque participante. Une course jeune pour les enfants de 4 à 15 ans avec différentes distances adaptées à l'âge chaque participant a reçu une médaille.

Si vous le souhaitez, venez nous rejoindre, toutes les bonnes volontés et les idées sont les bienvenues.

Date de notre assemblée générale : 04 février 2022



DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Les déchèteries sont de la compétence de la Communauté de Communes Andaine-Passais.

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les professionnels et les particuliers du territoire.

Pour les apports supérieurs à 3m³, merci de contacter le gardien afin de s'assurer de la disponibilité des bennes.

CÉAUCÉ

Zone Artisanale  06.18.78.21.21

| | Hiver (du 01/10 au 31/03) | | Eté (du 01/04 au 30/09) | |
|-----------------|---------------------------|-------------|-------------------------|-------------|
| | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi |
| Lundi | | 14h – 16h45 | | 14h – 17h45 |
| Mercredi | | 14h – 16h45 | | 14h – 16h45 |
| Jeudi | 10h – 11h45 | | 10h – 11h45 | |
| Vendredi | | 14h – 16h45 | | 14h – 17h45 |
| Samedi | 9h – 11h45 | 14h – 16h45 | 9h – 11h45 | 14h – 17h45 |



COUTERNE

Lignou

 06.35.98.41.21

| | Matin | | Après-Midi | |
|-----------------|--------------|--|---------------|---------------|
| | Lundi | | | 13h30 – 17h45 |
| Mardi | 9h – 11h45 | | | |
| Mercredi | | | 14h – 17h45 | |
| Jeudi | | | 14h – 17h45 | |
| Samedi | 9h – 11h45 | | 13h30 – 17h45 | |

Accès aux bennes interdit aux professionnels

JUVIGNY S/S ANDAINE La gare

 06.18.78.19.98

| | Matin | | Après-midi | |
|-----------------|--------------|--|-------------|-------------|
| | Lundi | | | 14h – 17h45 |
| Mardi | | | 14h / 17h45 | |
| Mercredi | | | 14h / 17h45 | |
| Jeudi | 9h – 11h45 | | | |
| Vendredi | | | 14h – 17h45 | |
| Samedi | 9h – 11h45 | | 14h – 17h45 | |



PASSAIS LA CONCEPTION Les Miserais

 06.99.94.03.27

| | Hiver (du 01/10 au 31/03) | | Eté (du 01/04 au 30/09) | |
|-----------------|---------------------------|-------------|-------------------------|-------------|
| | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi |
| Lundi | | 14h / 16h45 | | 14h / 17h45 |
| Mercredi | | 14h / 16h45 | | 14h / 17h45 |
| Samedi | 9h / 11h45 | 14h / 16h45 | 9h / 11h45 | 14h / 17h45 |

Communauté de Communes

Andaine-Passais

Elles partent pour l'aventure en Février 2023

Clémence Levallet originaire de St Fraimbault et Floriane Lelièvre originaire de Montourtier(53) se sont rencontrées au lycée Rousseau de Laval. Clémence est en BTS Profession immobilière à Caen et Floriane en 2^{ème} année de Bachelor graphisme à Rennes.

Elles ont décidé de relier Biarritz aux dunes du Sahara, 6500Km.

Le 4l Trophy est une course d'orientation façon Paris-Dakar exclusivement réservée aux jeunes et/ou étudiants entre 18 et 28 ans, c'est LE rallye-raid à vivre à bord d'une bonne vieille 4L.

Au programme, pas moins de trois pays traversés, douze jours en immersion pour découvrir le Maroc, des épreuves d'orientation jusqu'au pied des dunes du Sahara et une étape marathon de 48 heures en autonomie avant le retour à Marrakech. Le tout, en vitesse de croisière, car ici, pas de chrono mais un classement uniquement basé sur le kilométrage parcouru.

Participer au 4L Trophy, c'est aussi prendre part à un élan de solidarité immense pour accomplir une mission engagée et durable auprès de l'association Enfants du désert et de la Croix Rouge française.

L'association enfants du désert c'est quoi ?

Fondée en 2005, l'objectif principal de l'association est l'accès à l'éducation, mais, conscient des corrélations entre la santé, les conditions de vie et l'accès à l'école, le champ d'action s'est élargi afin d'opter pour une démarche globale en faveur des enfants.

En 2018, l'association va plus loin dans la solidarité en apportant un soutien aux femmes du désert dans le besoin. Notre objectif, les accompagner vers une autonomie financière et de vie.



Le rallye 4l trophy et enfants du désert : Lors de leur périple Clémence et Floriane devront emmener avec eux du matériel scolaire et sportifs.

Par an, ce sont près de 20 000 enfants de la Province d'Errachidia qui bénéficient de ce matériel.

Leurs dons financiers aideront à rendre l'éducation accessible à tous ! En 2019 par exemple, la générosité a permis de réaliser trois salles de classe auprès d'écoles dans le besoin.

L'association En 4l Simone ! est créée, la pré-inscription est effectuée, elles seront l'équipage 0054, la 4l est trouvée il faut la remettre un peu en état et l'équipée pour le voyage. Il reste à trouver des sponsors, apprendre à se servir d'une boussole et d'un road book, et maîtriser la Simone!



En 4L Simone



@en4lSimone



Départ à la retraite et remises de médailles d'honneur du travail à Saint Fraimbault

Une cérémonie pour le départ en retraite de Brigitte Bizeul a eu lieu vendredi 24 septembre, à la salle municipale. De nombreuses personnes étaient présentes tel que, Sylvain Jarry, président de la communauté de communes, des conseillers municipaux des mandats précédents et actuels, d'Aïcha Lebh, directrice générale des services de la communauté de communes, Christine Joubin, sa collègue, Evelyne Salles, sa remplaçante et de nombreux habitants.

Brigitte Bizeul est restée pendant dix ans en tant qu'agente administrative à la mairie. Elle n'a pas rejoint tout de suite la fonction publique, puisque c'est en 1990 qu'elle y a fait ses premières armes en tant que contractuelle avant d'intégrer en 1999, la communauté du Pays de la Roche aux Fées, en Ille-et-Vilaine. Elle intègre la mairie de Saint-Fraimbault, en janvier 1993 avec le grade de rédacteur sous l'entité du service mutualisé de la CDC du Bocage de Passais avant que celle-ci ne fusionne avec celle du Pays d'Andaine. Eric Leroux, « **garde le souvenir d'une collaboratrice très professionnelle, d'une extrême rigueur et la volonté du devoir accompli au sein du service public** ».

Lors de cette cérémonie, Brigitte Bizeul et Christine Joubin ont reçu la médaille d'honneur du travail régionale, départementale et communale pour leurs trente années au service de la collectivité, des mains de Sylvain Jarry.

Christine a débuté à Saint-Fraimbault, le 8 mars 1988, par un contrat TUC auquel ont succédé un CDD et un contrat emploi solidarité, jusqu'en mars 1991. Devenue adjointe administrative, Christine Joubin a travaillé également dans les communes de Passais et de Torchamp, avant de devenir titulaire et partager ses deux mi-temps entre Saint-Fraimbault et Torchamp. En janvier 2017, elle devient employée par la Communauté de communes (CDC) Andaine-Passais. Guy Avril, maire de Torchamp, a tenu à la remercier, « **pour l'aide précieuse et les conseils avisés que vous m'avez apportés, depuis le 4 juillet 2021, début et naissance de mon mandat de maire** ».



Stop aux INCIVILITES

Assez régulièrement durant l'année écoulée, l'espace de tri de Saint Fraimbault ressemblait plus à une décharge sauvage qu'à un espace de tri agencé. Les agents techniques de la commune sont obligés de nettoyer au moins une fois la semaine cet espace pour qu'il puisse rester accessible aux habitants. En effet des incivilités régulières sont remarquées, comme, dépôt de pneus usagers, bidons de peinture, grands cartons d'électroménagers, sacs poubelles laissés au pied des containers. Il est rappelé aux habitants qu'il y a 4 déchèteries sur la communauté de communes et 2 très proches de Saint Fraimbault (Passais Village et Céaucé) avec des plages horaires d'ouverture assez conséquentes. Si de telles incivilités se reproduisaient durant cette nouvelle année, le conseil municipal se verrait dans l'obligation de fermer temporairement l'espace de tri pour non respect de l'espace public mis à disposition.



Bilan 2021 Animations et Concours

L'année écoulée a permis, malgré cette période si particulière de relancer certaines activités mises en sommeil en 2020.

Les Drôles de Jardins.

Point attractif pour les visiteurs que sont les Drôles de Jardins, les membres de la commission Solidarité Sociale Citoyenne et Intergénérationnelle se sont mobilisés pour contacter différentes structures et associations de la région afin de participer à ce concept. Les réponses positives de celles-ci ont été quelque peu freinées par l'incertitude que les publics accueillis puissent aller sur l'extérieur sans risque pour leur santé. Néanmoins, il y a eu 6 parcelles occupées, principalement locales et associatives.

Défi graine d'artistes.

En parallèle, la commission a mis en place un nouveau concept, « le Défi graine d'artiste ». Basé sur la réalisation d'un objet répondant à certains critères (taille, résistance aux intempéries...), en lien avec le thème du fleurissement des Drôles de Jardins, il est proposé aux différentes structures (EHPAD, centre médico-social, écoles, associations ...) et aussi aux particuliers résidant à ST FRAIMBAULT. L'idée étant de permettre à chacun de participer à une action collective, tout en assurant sa sécurité. Les objets réalisés se fabriquant sous forme d'atelier d'animation ou à domicile pour être ensuite exposés durant la saison estivale dans le village. A cette initiative, quatre groupes d'artistes ont participé.

Un jury, composé de professionnels et de personnes sensibles au fleurissement et à l'art, est venu en juillet évaluer et classer les parcelles agencées et les réalisations « artistiques ». Ce même jury a également effectué le classement des maisons fleuries. Les particuliers s'étant inscrit au concours communal des maisons fleuries ont été visités pour établir le classement.

Résultats des concours.

Le 1^{er} décembre, la commune de St FRAIMBAULT organisait la remise des prix concernant les drôles de Jardins, les Défis graines d'artistes et les maisons fleuries.

Le classement « Drôles de Jardins » :

- 1^{er} Le Foyer de vie de PERROU avec son somptueux « LAS PERROU » avec son croupier
- 2^{ème} Générations Mouvements, avec le jeu de dames, le loto, le chamboul'tout...
- 3^{ème} Animations frambaldéennes, avec, entre autre, Bisous farfelus, la course d'escargots, et ses dés
- 4^{ème} L'IME « La Passerelle » d'ALENÇON, avec le Casino royal et ses jeux divers
- 5^{ème} L'école de st FRAIMBAULT, le jeu autour du château

Le classement « Défi graine d'artistes » :

- 1^{er} Les Enfants du CRIPS « Les bons vents » de Mortain, avec BRICOBO, le multi-joueurs.
- 2^{ème} Le Foyer de vie de PERROU avec la table du 421 et le mur de la pêche des anneaux
- 3^{ème} Le Point Nommé avec son grand dada du jeu des petits chevaux
- 4^{ème} L'EHPAD « Les Tilleuls » de LASSAY les Châteaux, son PMU

Le classement « Fleurissement communal » :

Catégorie Maison avec façade et balcon :

- 1^{ère} LEVEQUE Annick
- 3^{ème} HAVARD Paulette
- 5^{ème} POUSSIER Marie-Thérèse

Catégorie maison avec jardin visible de la rue :

- 1^{ère} HARDY Estelle
- 3^{ème} DUTERTRE Claudine
- 5^{ème} HENRY Dominique
- 7^{ème} RENAULT Simone
- 9^{ème} DENIS Rose
- 11^{ème} CHEDEVILLE Patrice

Catégorie maison avec jardin paysagé non visible de la rue :

- Prix d'honneur FLEURY Brigitte
- 2^{ème} FIAULT Marcel



- 2^{ème} TABURET Alice
- 4^{ème} TEXIER Arnaud
- 6^{ème} Le Relai

- 2^{ème} DELANGLE Suzanne
- 4^{ème} TIERCELIN Annick
- 6^{ème} DUTERTRE Solange
- 8^{ème} GÉRAULT Bernard
- 10^{ème} ROSE Jean-Louis

- 1^{ère} LEVEQUE Madeleine
- 3^{ème} REMANDE Thérèse

Le repas des cheveux blancs.

Le repas des cheveux blancs n'a pas pu avoir lieu en 2020, au vu de la situation sanitaire du moment.

En respectant les mesures sanitaires ce repas convivial a pu se concrétiser le dimanche 21 novembre. A cette occasion, la nouvelle équipe municipale a su se mobiliser pour cet événement, dans la mise en place la veille ou dans le service le jour J.

La commune a ainsi accueilli 86 personnes, à partir de 67 ans. Précédemment, la commune invitait les personnes à partir de 65 ans. En commission, nous avons constaté que les personnes de moins de 70 ans n'étaient pas intéressées de participer à ce repas. Aussi, nous avons choisi de ne convier que les septuagénaires, en continuant d'y faire participer les personnes qui avaient 65 ans en 2019. Le repas a été préparé par le gîte de Bellevue orchestré par Jérémie LAGOUTTE. M. le Maire était entouré des doyens de la commune, Mme Germaine LETISIER, et ses 97 printemps et M. Albert BOULÉ âgé de 91 ans.

**L'arbre de Noël.**

La situation sanitaire n'a pas permis d'organiser l'Arbre de Noël en invitant les familles et leurs enfants autour d'un spectacle et d'un verre de l'amitié. Toutefois, la commune avait passé commande auprès du Père Noël pour le plaisir des plus jeunes. Ainsi, la commune a fait le choix de convier les enfants à la mairie sur un créneau du dimanche 19 décembre, en présence du Père Noël qui a pu offrir les cadeaux des enfants de 0 à 12 ans. La distribution a respecté les mesures de sécurité, en évitant le brassage de personnes. Espérons que 2022 permette de retrouver la convivialité que suscite cette animation, essentielle au lien social de notre village.

ÉTAT CIVIL 2021**NAISSANCES**Le 1^{er} mars

Léontine CHÂTEL

La Chevallerie

Le 15 mai

Juline CHAINEAU

La Juisière

MARIAGE

Le 20 novembre

CANU Emmanuel
et HERNANDEZ Karine

5 Rue de l'Orrière

DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

Le 21 janvier

REMANDE Pierre

Mémantel

Le 02 février

BRODIN Auguste

La Châtrie

Le 13 mars

FICHOU Patrick

4 Rue de la Reinière

Le 16 mars

LEGENDRE Marcel

31 Rue Abbé Jolly

Le 07 avril

MARQUIS Jeanine veuve OURDULLIE

9 Lotissement Rottier

Le 09 mai

MÉRIENNE Yvonne

La Courteille

Le 15 mai

BRICE Marie-Thérèse veuve LENORMAND

Le Grand Bois

Le 22 mai

ALLAIS André

6 Rue du Maine

Le 19 juin

ROGER Michel

18 Rue des Tisserands

Le 04 juillet

DELANGLE Maurice

Raidevin

Le 07 juillet

THOMELIN Jacqueline veuve BRODIN

1 Rue de la Chapelle

Le 18 août

FICHOU Claude

4 Rue de la Reinière

Le 10 septembre

RAMARD Gilles

La Bigottière

Le 03 novembre

LHOMER Gilbert

La Gilotière

DATES A RETENIR

- Le 4 février : **AG Association Animations Frambaldéennes**
20h Salle Polyvalente
- Le 6 février : **Gîte de Bellevue, Tête de veau à emporter**
à retirer au gîte entre 10h et 12h le 6 février
- Le 6 mars : **Familles Rurales, Poule au blanc**
à la Salle Polyvalente ou à emporter

